



MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de La Motte

**Avis public est par la présente donné par la soussignée,
directrice générale de la municipalité de La Motte :**

LE CALENDRIER DES RENCONTRES 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE:

a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité tenue le 8 décembre 2025, et que copie de cette résolution est disponible pour consultation, au bureau de la municipalité de La Motte.

DONNÉ À LA MOTTE CE QUINZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Rachel Cossette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2025, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour de décembre 2025.

Référence : Calendrier des rencontres 2026



RACHEL COSSETTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE